



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**A : Gouvernements et négociateurs, médias et société civile,**

### **COP26: ADOPTER L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE POUR ATTEINDRE LA JUSTICE CLIMATIQUE ET MAINTENIR LES MARCHÉS DU CARBONE HORS DE L'ACCORD DE PARIS**

Alors que la COP26 se déroule à Glasgow du 1er au 12 novembre 2021, nous, La Via Campesina Afrique australe et orientale (LVC SEAf), nous joignons nos mains à celles d'autres mouvements et alliés au niveau régional, continental et mondial pour demander l'intégration de l'agroécologie paysanne et de la souveraineté alimentaire, piliers essentiels d'une transition juste, et pour écarter les fausses solutions de l'Accord de Paris.

La COP26 est la première fois que l'Accord de Paris sera revisité et les pays devront montrer comment ils ont atteint leurs objectifs nationaux. Nous pensons que la COP de cette année est la dernière chance de garder l'espoir de limiter le réchauffement à 1,5°C. Au rythme actuel des émissions mondiales, à la volonté d'enfermer les marchés volontaires du carbone dans les règles de l'Accord de Paris, à l'absence de marchés responsables et de règles rigoureuses, à l'inexistence d'infrastructures réglementaires et bureaucratiques dans de nombreux pays, nous devons exiger des pays riches qu'ils cessent de se soustraire à leurs responsabilités historiques et qu'ils contribuent dès à présent à réduire radicalement les émissions à leur source. Les engagements actuels pris par les parties dans le cadre de l'accord de Paris nous placent déjà sur la voie d'un réchauffement désastreux de 3 à 5 degrés.

Les règles internationales pour les marchés du carbone sont un élément clé sur la table des négociations à Glasgow, et en vertu de l'article 6, nous voyons les

marchés du carbone, le "net zéro", les "solutions basées sur la nature", l'agriculture intelligente sur le plan climatique et d'autres fausses solutions faire partie de l'accord de Paris cette année.

Les sous-articles 6.2 et 6.4 affaibliraient davantage les plans nationaux (déjà faibles) des pays riches et donneraient à ces gouvernements la possibilité de continuer à polluer. Ceci, à son tour, ferait peser une plus grande charge sur les pays en développement, notamment les pays africains, pour mettre en œuvre des activités de compensation et révoquerait leur droit à une part équitable de l'espace atmosphérique. Cela nous enfermera inévitablement dans des émissions encore plus importantes, une augmentation de la température, une utilisation continue des combustibles fossiles et des décennies d'inaction, de distraction et d'accaparement du pouvoir par les entreprises.

Les défauts intrinsèques et les lacunes des marchés du carbone et des systèmes de plafonnement et d'échange ont rendu ces systèmes basés sur le marché inapplicables et n'ont pas réussi à réduire les émissions ou à mettre en place une véritable action climatique. La combustion de carbone provenant de combustibles fossiles dans une partie du monde ne peut pas être "compensée" par la compensation du carbone provenant des cycles naturels du carbone terrestre ailleurs - ce n'est pas ainsi que fonctionnent les écosystèmes.

Il s'est avéré presque impossible de vérifier si des projets de compensation ont réellement eu lieu, et quelle quantité de carbone a été réellement compensée. Cela a encouragé la tricherie. Une comptabilité créative peut donner une bonne impression sur le papier, mais nous ne pouvons pas négocier avec la science. Au lieu de réduire les émissions, le commerce du carbone les augmente.

Jusqu'à présent, les systèmes de compensation des émissions de carbone ont donné lieu à des crimes contre l'environnement, des conflits, des abus de la part des entreprises, des délocalisations forcées, des menaces pour la souveraineté alimentaire et des génocides culturels, en particulier pour les peuples autochtones, les petits exploitants agricoles, les habitants des forêts, les jeunes, les femmes et les personnes de couleur. Les systèmes de compensation du carbone sont responsables des atrocités infligées aux populations vulnérables dans le monde entier, et nous les rejetons comme une forme de colonialisme climatique.

Si une résolution sur l'article 6 est adoptée et que les marchés du carbone deviennent une partie importante des efforts d'un pays pour mettre en œuvre ses contributions déterminées au niveau national (CDN), la plupart des gouvernements seront contraints de céder le contrôle d'une grande partie de

leur politique climatique nationale à des systèmes de fausses solutions dirigés par des entreprises. La mainmise des entreprises sur nos institutions démocratiques de prise de décision (telles que nos gouvernements et la CCNUCC) écarte les solutions crédibles et dirigées par les populations au profit des intérêts des entreprises qui détruisent la planète.

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les liens intimes et délicats entre les humains et notre environnement. Les mêmes choix non durables qui tuent notre planète tuent les gens. LVC SEAf appelle tous les pays à s'engager à prendre des mesures décisives lors de la COP26 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C - non seulement parce que c'est la bonne chose à faire, mais aussi parce que c'est dans notre propre intérêt.

Nous exigeons que les pays riches cessent de fuir leurs responsabilités et que toutes les parties s'engagent à assumer leur juste part de l'effort climatique. Nous exigeons des solutions qui réduisent les émissions à la source et nous conduisent vers un monde plus juste et plus équitable. Nous exigeons des pays riches des financements publics réels et supplémentaires pour que les pays en développement puissent faire la transition vers des systèmes énergétiques justes, s'adapter aux impacts climatiques et être indemnisés pour les pertes et dommages irréparables, comme le stipule l'article 6.6. L'article 6.8 traite des approches non marchandes.

Nous exigeons également de nos propres gouvernements que les processus de politique publique concernant le climat respectent le principe du consentement libre, préalable et éclairé, et intègrent des mécanismes de transparence publique et de démocratie, comme le souligne la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans (UNDROP).

Alors que nous célébrons 25 ans de souveraineté alimentaire en devenir, les accords de la COP26 sont loin de garantir un système alimentaire qui nourrit les gens, d'une manière qui soit sensible aux différents types d'aliments, aux conditions de leur production et à la relation entre ces aliments et les processus de production avec la main-d'œuvre, avec l'environnement et avec les communautés locales et autochtones. Nous avons pris conscience que l'agroécologie paysanne est un pilier essentiel de la transition, et que les solutions basées sur le marché ne permettront PAS d'assurer la justice climatique. Sur la base de notre propre expérience paysanne, nous disons que l'agroécologie paysanne réalise la justice climatique !

Aujourd'hui, 5 novembre 2021, nous profitons de cette occasion pour lancer le WEB-DOC L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE RÉALISE LA JUSTICE CLIMATIQUE

!. Le lancement de cet outil numérique d'éducation populaire fait partie de l'initiative LVC SEAf Peasant Agroecology Achieves Climate Justice. Nous vous invitons à rejoindre le mouvement pour la justice climatique et à expérimenter cette approche innovante, intégrant les technologies numériques, l'art et le design régionaux, et l'éducation populaire paysanne. Cet outil est développé pour être utilisé par des individus et des organisations, de LVC SEAf et au-delà, et est disponible [ici](#). Nous vous invitons également à rester connecté à cet espace car de nouvelles améliorations et de nouveaux matériaux continueront à être intégrés à l'outil.

**NON aux marchés du carbone !**

**NON aux fausses solutions et aux distractions dangereuses !**

**NON au colonialisme climatique ! NON au pouvoir et à l'impunité des entreprises !**

**COP26 : Action réelle et équitable maintenant !**

**MONDIALISER LA LUTTE, MONDIALISER L'ESPOIR !**

**L'agroécologie paysanne obtient la justice climatique !**